

Extraits de nos revues de Presse



Défendre les petits barrages au nom des acquis ... de la révolution néolithique

Il y a 10 000 ans des hommes jusqu'alors cueilleurs chasseurs, qui devaient composer avec les rivières sauvages, découvrent les moyens de cultiver les plantes et d'élever des animaux. Or pour cultiver des plantes et élever des animaux ils ont besoin d'eau de façon plus régulière. Alors ils vont essayer de limiter les effets des sécheresses trop longues ou des inondations trop fortes.

Pour trouver la solution, ils ne font pas de colloques dans les amphithéâtres parce qu'il n'y a pas d'amphithéâtre, ils ne s'adressent à aucune agence, car il n'y a pas d'agence, il leur suffit de s'appuyer sur leur capacité d'observation. Ils constatent que la nature à l'état brut fait, de temps en temps en matière d'eau, n'importe quoi, soit des excès d'eau, soit des insuffisances d'eau.

Or pour cultiver les plantes et élever des animaux, il faut disposer d'eau régulièrement, pour cela il faut faire des réserves. Ils décident de construire des retenues d'eau qui deviendront des petits barrages. Voilà pourquoi il y a 10 000 ans, les hommes du Néolithique ont réalisé des barrages.

10 000 ans après, leurs descendants constatent avec plaisir que lors de la sécheresse de 2011, ces petits barrages se sont révélés utiles. La défense des acquis de la révolution néolithique s'inscrit dans le combat contre le retour à l'état de nature qui produit inondation et sécheresse.

Ce combat ne va pas être facile, parce que faire gagner l'homme du néolithique dans les colloques, les structures, les agences, constitue un défi. Relevons ce défi au nom de ces petits barrages qui apportent l'odeur de la mousse, le bruit d'une chute, l'oxygénation régulière de la rivière.



Lors de la sécheresse 2011 l'État a donné comme instruction de fermer les portes des petits barrages...pour retenir l'eau... retenant... une leçon qui a 10 000 ans.

Jean-Claude BOULARD
Maire du Mans
Président de Le Mans Métropole.

octobre 2011

Les questions de nos élus à Madame la Ministre

A titre d'exemple : Question publiée au JO le : 26/07/2011 page : 7959... de Monsieur le Député Jean Grellier, député des Deux-Sèvres

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'application de la circulaire du 25 janvier 2010, relative à la mise en œuvre par l'État et ses établissements publics, d'un plan d'actions pour la restauration et la continuité écologique des cours d'eau, en application de la directive cadre européenne sur l'eau. Afin d'améliorer ou rétablir la continuité écologique des cours d'eau, il est préconisé de supprimer l'obstacle à cette continuité, sans toutefois forcément supprimer l'ouvrage de manière systématique. La stratégie d'intervention de restauration des cours d'eau se faisant par bassins, la suppression d'obstacles ou l'abaissement de la ligne d'eau reste soumis à appréciation. Il est à noter que la suppression totale d'ouvrages entraînant un abaissement de la ligne d'eau, au-delà du bouleversement du paysage, peut provoquer le risque d'à sec en saison estivale, ce qui serait dramatique pour l'écosystème du cours d'eau concerné. Des solutions de gestion ou d'aménagement permettant l'atténuation de l'effet de l'obstacle tout en maintenant que des ouvertures régulières de vannes ou de passes à poissons, existent. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser concrètes préconisées pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, sans pour autant supprimer totalement les ouvrages. De plus, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau passant également par la réduction de produits phytosanitaires polluant nappes phréatiques et rivières, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures prévues pour réduire leur utilisation de manière drastique et les actions envisagées, en lien avec le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'aménagement du territoire, pour promouvoir un nouveau modèle agricole, dont les pratiques culturales seront plus respectueuses de l'environnement que celles du modèle prédominant depuis une cinquantaine d'années.

l'ouvrage dans son usage, telles les mesures



**Fédération Française des Associations
de sauvegarde des Moulins**



Secrétariat : André GARRIGUES - Rouffiac - 48000 Saint BAUZILE

✉ : ffam@moulinsdefrance.org - 🌐 : www.moulinsdefrance.org

L'appel des Elus aux Elus pour préserver le Thouet



L'appel des élus aux élus pour préserver le Thouet

Sylvain Sintive et Claude Aubin viennent d'adresser un courrier invitant les maires du secteur à se positionner clairement sur la question des barrages.

Il paraît que les petits ruisseaux font les grandes rivières. C'est sans doute dans cet état d'esprit que Sylvain Sintive, maire de Saint-Jacques, et Claude Aubin, conseiller général de Saint-Varent, ont décidé de lancer leur appel. Le sujet est sérieux : ni plus ni moins que l'avenir du Thouet, et par conséquent du Thouaret, l'un de ses principaux affluents. Rappel des faits : pour mettre en œuvre une directive européenne (visant la continuité écologique des rivières), le SMVT (syndicat mixte de la vallée du Thouet) préconise l'arasement ou la suppression de bon nombre de barrages (une étude préalable est prévue début 2012). Un projet aberrant pour beaucoup, à commencer par le Nénuphar thouarsais, mais aussi les propriétaires de barrages, les riverains ou les écologistes.

Mieux et pas plus cher ?

« Jusque-là, il y a eu beaucoup de déclarations d'intention de la part des élus, note Sylvain Sintive. Le but de notre démarche est que tous les maires et leurs conseils municipaux se positionnent clairement sur cette question, car la population attend des actes concrets. » Les deux

hommes sont sur la même longueur d'ondes que les opposants à l'arasement : il existe des solutions beaucoup plus adaptées à des cours d'eau à faible pente comme le Thouet et le Thouaret. Et notamment la modernisation des barrages en installant des pelles (qui permettent d'adapter les ouvrages au débit de la rivière). « Cela ne coûterait pas forcément plus cher », souligne Claude Aubin (lire ci-contre). « Ce serait dommage que le Thouet devienne un simple filet d'eau, ajoute Sylvain Sintive. On espère une prise de conscience large de nos collègues de manière à pouvoir peser. Il n'est pas encore trop tard pour influencer sur les choix du SMVT. » Si les deux élus sont classés à droite, ils réfutent toute volonté polémique : « Il ne s'agit pas d'en faire une histoire partisane. Notre ambition est de défendre notre territoire et son environnement. Si le résultat de notre appel n'est pas concluant, nous n'en prendrons pas ombre. Au moins, tous les élus se seront prononcés clairement ». A eux, désormais, de prendre leurs responsabilités.

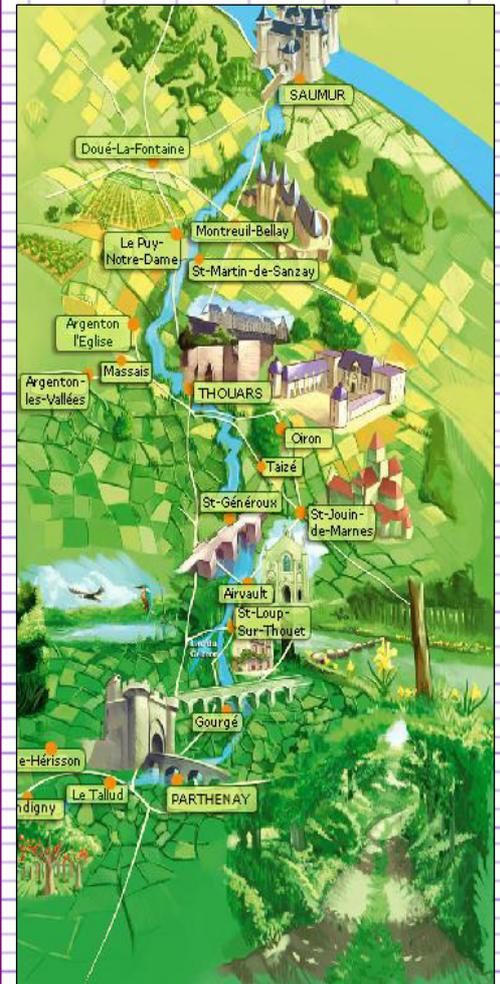
Frédéric Michel
nr.thouars@nrco.fr



Le conseiller général saint-varentais (à gauche) et le maire saint-jacquois veulent « dépasser les clivages politiques » pour tenter d'éviter la suppression de nombreux barrages.

L'appel des Elus aux Elus

- Oui à une restauration écologique du Thouet.
- Non à la suppression et à l'abaissement des barrages (Ligaine, Auboué, Bourdet, Maranzais, Vionnais, Missé, Vicomte).
- Oui à une solution alternative (installation de pelle) sur ces barrages.



Le blog de Marion Guillou

Le 18 juillet 2011, madame GUILLOU écrivait sur son blog, dans un article intitulé :

L'eau et l'agriculture, fourmi plus que cigale

Certes, à considérer les moyennes annuelles, l'eau ne manque pas dans notre pays. Mais il est clair que cette ressource fait défaut à certains endroits et à certaines périodes de l'année. D'où la nécessité d'un usage plus sage : il nous revient de retenir l'eau, de la recycler, de l'aider à s'infiltrer au lieu de la laisser filer vers la mer. Nous devons gérer collectivement sa disponibilité, surtout dans les régions moins arrosées. Et parce qu'elle représente 70 % de l'eau consommée en France, l'agriculture doit au premier chef contribuer à ces changements de pratique.

Présidente du conseil d'administration de l'école Polytechnique

Ancienne élève de l'Ecole Polytechnique (X 73), docteur en physico-chimie des biotransformations, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts.

Pour des rivières vivantes... Nos moulins, énergie du passé...
Ressources du futur

L'appel des Elus aux Elus pour préserver le Thouet

Niort, le 17 octobre 2011

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, la presse locale se fait l'écho des inquiétudes des riverains du Thouet, concernant le projet de mise en œuvre par le SMVT (Syndicat mixte de la Vallée du Thouet) de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

Le gros sujet d'inquiétude issu de l'étude SERAMA de mai 2010, repris dans le CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) signé en mai 2011, porte sur les préconisations d'abaissement ou de suppression de bon nombre de barrages.

La pétition s'opposant à la suppression de tout barrage sur le Thouet en rassemblant 4500 signatures dans le Thouarsais, et 2500 dans le Saumurois a démontré, si besoin était, l'attachement de la population à sa rivière.

Après avoir rencontré différents acteurs concernés (propriétaires de barrages, présidents d'associations de pêche, riverains, etc.), nous sommes convaincus qu'une large concertation est nécessaire et que l'on peut répondre à la DCE en effectuant des aménagements sur les barrages sans pour autant en détruire ce qui occasionnerait inévitablement un profond changement du cours d'eau et de ses rives.

Dans l'immédiat, la directive concerne uniquement le bassin du Thouet, mais dans les années à venir, elle concernera aussi celui du Thouaret.

C'est pourquoi ce courrier s'adresse à tous les élus des territoires traversés par le Thouet et le Thouaret.

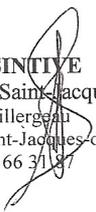
Nous sommes persuadés qu'une très forte mobilisation des élus imposera, aux syndicats concernés par la mise en œuvre de la DCE, une totale transparence sur les études, une concertation élargie à tous les acteurs concernés, permettant ainsi de trouver au cas par cas les consensus sur les aménagements à réaliser, et ainsi conserver à nos rivières tout l'attrait environnemental qu'elles représentent.

Nous vous proposons donc :

- de prendre lors de votre prochain conseil municipal une résolution dont nous vous proposons un modèle ci-joint, que bien sûr, vous pouvez amender.
- de nous la transmettre afin que nous puissions constituer un dossier complet que nous remettrons à Mme la Préfète ainsi qu'au SMVT et au SIBT (Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret).

En souhaitant que cette proposition retienne toute votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre considération distinguée.


Claude Aubin
Conseiller Général Saint-Varent
64, route de Conquenuche
79330 Saint-Varent
Port. 06 71 44 10 38


Sylvain SINTIVE
Maire de Saint-Jacques de Thouars
18, rue Baillergeau
79100 Saint-Jacques-de-Thouars
Tél. 05 49 66 31 87

SOS Cher

L'appel "SOS CHER" du conseiller général Alain Kerbriand-Postic a été largement entendu.

Ce sont près de 400 personnes, dont une cinquantaine d'élus, qui se sont réunies sur les berges du Cher au niveau du barrage de Civray-de-Touraine. La vedette du jour : le barrage à aiguilles, joyau du patrimoine. L'association des Amis du Cher Canalisé a recueilli près de 3 000 signatures sur la pétition qu'ils ont adressée au préfet !



Élus territoriaux, représentants des chambres consulaires, offices de tourisme, associations d'agriculteurs, pêcheurs, viticulteurs, professionnels et amateurs de la navigation fluviale, citoyens concernés et passionnés, c'est toute la vallée du Cher qui s'est mobilisée, fermement décidée à s'opposer à l'arrêt préfectoral exigeant de recoucher le barrage de Civray, à l'entrée du bief du château de Chenonceau.

Alain Kerbriand-Postic, conseiller général en Indre-et-Loire *"Tous, vous êtes indignés par le manque d'écoute dont nous sommes victimes ! Année après année, vous vous êtes insurgés contre les décisions administratives trop rigoureuses appliquées dans notre département et aussi dans le Loir-et-Cher. La vallée du Cher veut vivre... Nous n'avons rien contre les aloses, anguilles, saumons et autres lamproies... que nous attendons toujours avec impatience !!! ...Je dénonce les quelques "intégristes" qui font pression sur l'administration en bloquant toute possibilité de discussion et de solutions raisonnables qui devraient aboutir à une gestion pragmatique et intelligente de nos barrages sur le Cher Canalisé. ...Aujourd'hui, le Syndicat du Cher Canalisé (dont je salue l'action) a reçu l'ordre écrit d'abaisser le barrage de Civray; manœuvre qui va encore accentuer les difficultés que vous connaissez tous.... Monsieur le Président du Syndicat du Cher Canalisé, au nom de toutes celles et ceux qui sont ici ...JE VOUS DEMANDE DE NE PAS FAIRE EFFECTUER LA MANOEUVRE D'ABAISSMENT DE CE BARRAGE CE JOUR. J'en prends toute la responsabilité !"*



**Préservons les seuils pour ne pas
avoir à les reconstruire ...**

S'IL LE FAUT ON SE METTRA EN TRAVERS DE LA RIVIÈRE !



Environnement

Suppression des barrages : le maire de Chailland monte au créneau
« S'il le faut on se mettra en travers de la rivière »

Cela fait quatre ans que l'on a débattu sur le sujet et voilà que de nouveaux textes administratifs viennent tout retarder. Si je m'occupe de Chailland, c'est avec l'envie de construire quelque chose pour le patrimoine, autour de ses cours d'eau, de la capacité de la force hydromotrice. En tant que maire, j'ai une mission de préserver l'identité de notre territoire. C'est un enjeu écologique, social et éducatif. On ne peut pas penser la rivière sans penser l'homme ». En classant la petite cité de caractère en ZPPAUP, Hubert de Pontbriand pensait avoir fait le plus dur. Non sans mal, il était parvenu à faire admettre aux techniciens mandatés par le syndicat de bassin de l'Ernée pour la mise en place du CRE (Contrat res-



Hubert de Pontbriand ici devant la passe à poissons du moulin du centre-bourg de Chailland pense gagner d'autres élus pour défendre les barrages historiques.

tauration entretien) l'intérêt de garder les barrages et de leur rendre leurs vannes à guillotine. Ceci au prix de sacrifices non négligeables (le coût des

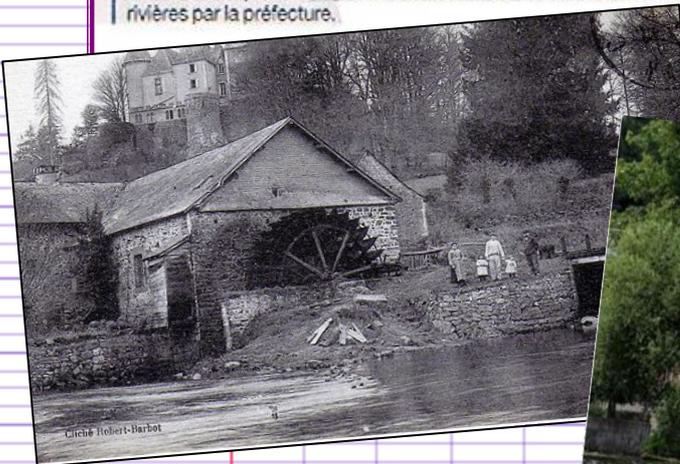
travaux préconisé est dix fois supérieur à ce qui pourrait se faire simplement pour permettre aux poissons de remonter) concernant l'installation de passes à poissons pour y permettre le flux migratoire des truites fario et arc en ciel. Un comble quand on sait que les truites arc en ciel ne se reproduisent pas. Lisant le rapport d'un bureau d'études mandaté par le syndicat de bassin, il énumère les incongruités telle que l'aménagement de tapis brosse pour les anguilles, les capacités nata-toires des poissons. Derrière tout cela, il dénonce une volonté dogmatique et un

pseudo scientisme qui animent également la concertation entreprise par l'agence de bassin Bretagne Pays de la Loire. « Au bout de cinq mois, on a appris que le dossier ne pouvait pas être validé par la préfecture pour des problèmes de droits sur l'eau, de maîtrise d'ouvrage alors que ceux-ci sont tous privés. Finalement on a perdu un an pour un compromis qui n'avance pas. Et pendant ce temps, il y a eu le classement avec sa transparence qui oblige à ouvrir les vannes. Le classement a des conséquences impactant directement les affaires publiques dont on s'occupait auparavant, barrages et moulins. L'Ernée est une rivière non domaniale. Avec ce classement, l'administration s'immisce dans la gestion du non domaniale. Le classement est incompatible avec l'arrêté du préfet de région créant une ZPPAUP. On a de plus en plus de mal à faire valoir notre point de vue face à une réglementation modifiée et une jurisprudence dépassée. Cette inquiétude est partagée avec d'autres élus. S'il le faut on se mettra en travers de la rivière », menace l'élu chaillandais.

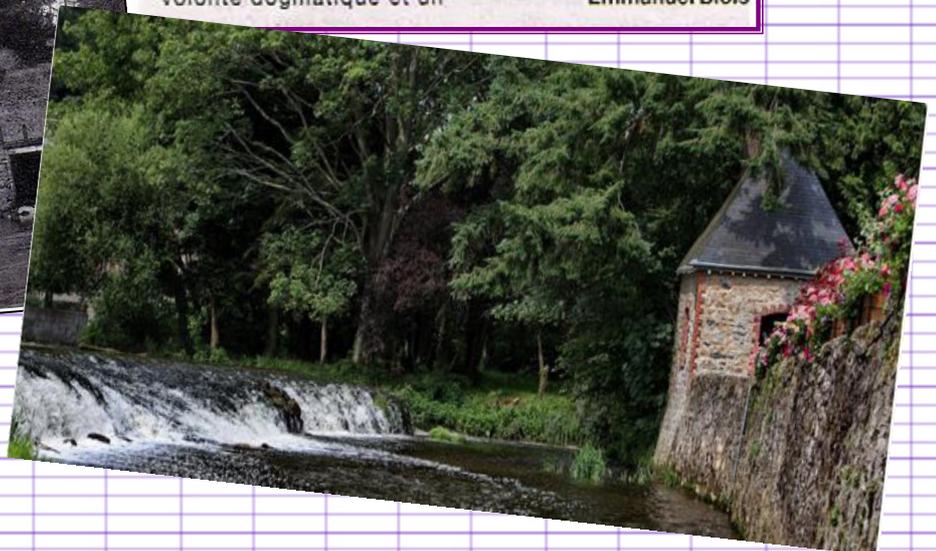
Emmanuel Blois

Les associations de défense s'unissent

■ L'association pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaige tient son assemblée générale samedi 6 novembre à 20h 30 à la salle polyvalente, rue du Hautbois à Ballée avec à l'ordre du jour : opposition à la politique de démantèlement des ouvrages sur les rivières. Seront examinés les actions conduites depuis un an, les suites à donner au classement des rivières par la préfecture.



Cliché Robert-Barbot



Le nouveau classement des rivières met en péril les seuils des moulins.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE, SVP...